

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages.....200 F ● 16 à 28 pages.....600 F ● 32 à 44 pages.....1000 F ● 48 à 60 pages.....1500 F ● Plus de 60 pages ...2000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO 20 000F ● AFRIQUE 28 000 F ● HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissés de déclarations d'Associations ... 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1er et 2^e insertions) 20 000 F ● Avis d'immatriculations 10 000 F ● Certification de JO 500 F

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, adresser à l'imprimerie TOMETY Tél. : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 Lomé

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations des mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kévé, Aného, Notsé, Agou, Kpalimé, Akata, Danyi, Sotouboua et Sokodé.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 02060 RC déposée le 6-03-2023
 M. EDOH Komi Soleman, profession : commerçant demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 15ca, situé à Kpanglam connu sous le nom de Lomnava, commune de Tchaoudjo et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété OURO-DJOBO, à l'Est par une rue non dénommée de 12m, au Sud par une rue non dénommée de 16m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02061 RC déposée le 6-03-2023
 M. ALIOU Aboubakar, profession : Topographe demeurant à Tchamba et domicilié à Alibi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29a 92ca, situé à Kpangalam connu sous le nom de kideoudé, commune de Tchaoudjo et borné au Nord et à l'Est par une rue non dénommée de 16m, au Sud par la propriété SALIFOU-DJATO, à l'Ouest par la Route Nationale N°1 de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02062 RC déposée le 6-03-2023
 M. HUGLA Kwami, profession : Huissier demeurant à Blitta -village et domicilié à Blitta, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 08ca, situé à Blitta-Village connu sous le nom de Blitta, commune de Blitta et borné au Nord par les propriétés AWIZOBA et LEMON, à l'Est par un passage de 4m, au Sud et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02063 RC déposée le 6-03-2023
M. WOROU Don'Djah K., profession : Retraité demeurant à Lomé et domicilié à Adjengré, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18ha 91a 92ca, situé à Sotouboua connu sous le nom de Kédjéboua, commune de Sotouboua et borné au Nord et au Sud et à l'Ouest par la propriété BOUWEKA, à l'Est par la propriété PANDOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02064 RC déposée le 6-03-2023
M. BADJA Essossinam, profession : Greffier demeurant à Sokodé et domicilié à Atchangbadé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 38ca, situé à kouloundé connu sous le nom de Kouloundé, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par la propriété MOROU, à l'Ouest par la propriété INOUSSA

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02065 RC déposée le 6-03-2023
M. MALANKOU Tola, profession : Entrepreneur demeurant à Sokodé et domicilié à Sokodé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 16ca, situé à Kpangalam connu sous le nom de Kpangalam, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par la propriété FOUDOU, à l'Est par la propriété HODALO, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Ouest par la propriété Rachidou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02066 RC déposée le 6-03-2023
M. MALANKOU Tola, profession : Entrepreneur demeurant à Sokodé et domicilié à Sokodé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 44ca, situé à Kpangalam connu sous le nom de lom-nava, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par la propriété SONHAYE, au Sud par une rue non dénommée de 10m, à l'Ouest par la propriété DJOUDJOUGOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02067 RC déposée le 6-03-2023
M. MALANKOU Tola, profession : Entrepreneur demeurant à Sokodé et domicilié à Sokodé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06ha 16ca 47ca, situé à Kpangalam connu sous le nom de Bouzalou, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par la propriété DARO, à l'Est par les propriétés DARO et OURO AGRIGNA Daouda, au Sud et à l'Ouest par la propriété OURO AGRIGNA Daouda,

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02068 RC déposée le 6-03-2023
M. BATANDEO Djengle Bassou, profession : Directeur de société demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15ha 14a 59ca, situé à Blitta-Village connu sous le nom de Blitta-Losso, commune de Blitta et borné au Sud par la collectivité AWESSIM, à l'Est par les propriétés des collectivisés BATOKIBARE, ADJEA, ASSOUTOM, KAO, ALAZA, KOM, STEMA, PATOKIM, KALIMANI, au Sud par la collectivité ADJEA, à l'Ouest par la Route Nationale N°1 de 70m

Il déclare que ledit immeuble appartient à SCI « LES PORTES MARITIMES DE L'HINTERLAND » et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02069 RC déposée le 7-03-2023
M. TCHAKONDO Houdou, profession : Ingénieur Informaticien demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08ha 49a 46ca, situé à Tchalo connu sous le nom de Tchalo, commune de Tchaoudjo et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété TCHALO, à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02070 RC déposée le 8-03-2023
M. TCHAYAO Blamwe, profession : Sans profession demeurant à Lomé et domicilié à Lomé-Kégué, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 08ca, situé à Sotouboua connu sous le nom de Kpandiyoy, commune de Sotouboua et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SAMA, au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02071 RC déposée le 9-03-2023
M. HAROUNA Issa Hamza, profession : Informaticien demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 27ca, situé à Tchalo connu sous le nom de Kalazi, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par la Collectivité Tchalo, à l'Est par la propriété TEHEWA, à l'Ouest par propriété KALOKI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02072 RC déposée le 9-03-2023
M. ADJI TChalla, profession : Inspecteur des Douanes demeurant à Lomé et domicilié à Lomé- Totsi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 93ca, situé à Sotouboua connu sous le nom de CEG Paix, commune de Sotouboua et borné au Nord et au Sud par une rue en projet de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02073 RC déposée le 9-03-2023
M. AGBAMBI Ogadja Kossi, profession : Prêtre demeurant à Sokodé et domicilié à Sokodé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02ha 55a 22ca, situé à Kparatao connu sous le nom de Birini-Akonta, commune de Tchaoudjo et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité BIRINI-AKONTA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02074 RC déposée le 9-03-2023
M. SOUROU Koffi, profession : Ingénieur Agronome demeurant à Sokodé et domicilié à Sokodé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 03ca, situé à Kadambara connu sous le nom de Kadambara, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par la propriété WOROU Abiratou, au Sud par la Collectivité Kadambara, à l'Ouest par la propriété KOUDJA Harry.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02075 RC déposée le 10-03-2023
M. EKEH Ifeanyi Louis, profession : Revendeur demeurant à Sokodé et domicilié à Sokodé-Zongo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 23ca, situé à Sokodé connu sous le nom de zongo, commune de Tchaoudjo et borné au Nord par la propriété BANABESSE, à l'Est par les propriétés BANABESSE et AGBODAZE, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Ouest par l'Eglise Catholique.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02076 RC déposée le 10-03-2023
Mlle KABITCHADA Larissa Mandadwa, profession : Etudiante demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 71ha 06a 35ca, situé à Sotouboua connu sous le nom de kazawaï, commune de Sotouboua et borné au Nord par la Collectivité PAKAKE, à l'Est par les Collectivité PAKAKE et ATEHE, au Sud et à l'Ouest par la Collectivité AKPANHE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02077 RC déposée le 10-03-2023
M. SIDIBE Fofana Nasser, profession : Ingénieur Génie Civil demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 71ca, situé à Komah connu sous le nom de Bourè-Koufoulumè, commune de Tchaoudjo et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AYEVA, au Sud par une Rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02078 RC déposée le 14-03-2023
M. KERA Essoplaki, profession : Juriste demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 126ha 45a 82ca, situé à Blitta-gare connu sous le nom de Akoura, commune de BLITTA 1 et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKPO Yao,

Il déclare que ledit immeuble appartient à la SCI « ELISABETH-LUCAS IMMOBILIER » et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière
Essoham K.LABARI
